

FORMATION CONTINUE DES CONDUCTEURS DE TAXI ET CONDUCTEURS DE VOITURES DE TRANSPORT AVEC CHAUFFEUR (VTC) ACTUALISATION

Arrêté du 11 aout 2017 relatif à la formation continue des conducteurs de taxi et des conducteurs de VTC –
Article R.3120-8-2 du Code des transports

OBJECTIF DE FORMATION :

Actualisation des connaissances essentielles pour la pratique de l'activité de conducteur de taxi ou de conducteur de voiture de transport avec chauffeur.

CONTENU DE LA FORMATION :

Objectif : actualisation des connaissances sur les modules suivants :		Intervenants	Nombre d'heures
A	Droit du transport public particulier de personnes	Auto-école Maillotte	3,50 h
B	Réglementation spécifique à l'activité	Auto-école Maillotte CPAM	2,00 h 1,50 h
C	Sécurité routière	Auto-école Maillotte	3,50 h
F	Prévention et secours civique	CFA Hilaire de Chardonnet	3,50 h
TOTAL			14 h

PUBLIC CONCERNÉ :

Tout(e) conducteur(trice) de taxi ou de VTC en activité ayant obtenu sa carte professionnelle depuis moins de cinq années.

Capacité d'accueil par session :

8 personnes minimum et 18 personnes maximum

PRE-REQUIS :

Être titulaire de l'examen de conducteur de taxi ou de conducteur de VTC.

Détenir la carte professionnelle de conducteur de taxi ou de conducteur de VTC.

DUREE DE LA FORMATION :

14 heures réparties sur 2 journées

Formation organisée en présentiel

Horaires : 8h30 – 12h et 13h – 16h30

CONDITIONS ET MODALITES D'EVALUATION :

Le CFA HDC respecte les exigences demandées par l'autorité délivrant l'autorisation d'exercer.

L'assiduité du participant valide l'actualisation des connaissances et la délivrance d'une attestation de suivi, remise à l'issue de la formation conformément aux dispositions de l'arrêté.

LIEU DE FORMATION :

CFA HDC

3, chemin de la Malcombe
25042 BESANCON Cedex

MOYENS ET MODALITES

PEDAGOGIQUES :

Méthodes pédagogiques :

- Cours théoriques, cas pratiques
- Mises en situation
- Échanges de pratiques

Locaux équipés d'une salle de formation disposant d'un vidéoprojecteur.

Locaux accessibles aux personnes en situation de handicap.

COÛT DE LA FORMATION

300€ net de taxe, non assujetti à la TVA (paiement par chèque à l'ordre du CFA HDC).

Déjeuner sur place possible (tarif communiqué au 1^{er} jour de formation, à régler sur place directement).

FORMALITES ADMINISTRATIVES / DELAIS D'ACCES :

Fiche d'inscription ci-après à compléter et renvoyer au CFA HDC à J-7 au plus tard.

A réception, une convention de formation est transmise pour signature. Le retour de la convention signée au secrétariat pédagogique du CFA HDC valide définitivement l'inscription à la session concernée. (dans la limite des places disponibles)

CONTACT CFA HDC:

Secrétariat pédagogique :

Mme Christine BROCARD :

christinebrocard@cfa-hilaire-de-chardonnet.fr

Tél. 03.81.41.29.70.